

Synthèse des Néo-Diplômés

Synthèse des Néo-Diplômés 2024

Depuis plusieurs années, la Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie (**FNEO**) réalise une enquête nationale auprès de la promotion étudiante diplômée afin d'analyser les perspectives professionnelles des jeunes orthophonistes.

La **FNEO** est heureuse de vous présenter la Synthèse des Néo-Diplômés 2024.

Cette année, **485 étudiants et étudiantes** ont répondu à notre questionnaire parmi les 874 néo-diplômés 2024, ce qui correspond à un taux de participation de **55,49 %**.

L'enquête a débuté le 20 juin 2024 et a été close le 17 septembre 2024. Les étudiants interrogés proviennent des Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO) d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Caen, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, ainsi que Rennes qui accueille sa première promotion diplômée cette année. Cela représente l'ensemble des CFUO, excepté celui de Pointe-à-Pitre, n'ayant pas encore de promotion diplômée.

Le questionnaire comportait **172** questions réparties dans 20 rubriques.

Afin de s'adapter à leur profil, les candidats étaient redirigés vers des sujets spécifiques. Certaines questions étaient à choix multiples, les répondants avaient également la possibilité de ne pas se prononcer. Ainsi, le nombre de réponses peut varier selon les questions et thématiques abordées.

Certaines données recueillies sont longitudinales, et ont été mises en comparaison avec celles des promotions précédentes. Nous rappelons qu'aucune donnée n'avait été récoltée en 2017, année blanche au cours de laquelle aucun étudiant n'avait été diplômé en raison de l'allongement de la durée d'études de 4 à 5 ans à la rentrée 2013.

Nous remercions l'ensemble des jeunes professionnels ayant participé à notre enquête. Cette contribution nous a permis d'obtenir un indicateur précis des choix d'entrée dans la vie active des jeunes diplômés, concernant les modes, lieux d'installation et les facteurs influençant ces choix. De plus, afin d'améliorer notre enquête et de proposer des résultats au plus près de la réalité, nous prendrons compte de l'ensemble des remarques quant à la forme et au fond de ce questionnaire pour les années à venir.

La **FNEO** tient à féliciter la promotion des orthophonistes 2024 et lui souhaite un bel avenir professionnel.

Le Bureau National de la **FNEO** 2024-2025

*Cette synthèse a été entièrement analysée et rédigée par **Sibylle JANIQUE**, Trésorière en charge des Perspectives Professionnelles à la **FNEO** 2023-2024.*

Synthèse des Néo-Diplômés

Table des matières

1) Insertion professionnelle.....	4
Généralités.....	4
Source de l'offre d'emploi.....	5
Délai d'installation après le diplôme.....	6
2) Mode d'exercice.....	10
Choix du mode d'exercice.....	10
Facteurs influençant le choix du mode d'exercice.....	11
3) Précisions.....	14
Sur l'exercice libéral.....	14
Sur l'exercice salarié.....	15
Sur l'exercice mixte.....	16
Négociations salariales.....	17
4) Durée du premier emploi.....	18
5) Exercice à long terme.....	19
6) Lieu d'installation des néo-diplômés.....	20
Choix du lieu d'installation.....	20
Lien entre le département d'origine et le lieu d'installation.....	21
Lien entre le lieu d'études et le département d'installation.....	21
Intention d'installation selon la région et le département.....	23
Démographie et zones sous-denses.....	24
7) Retour sur la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthophoniste.....	25
Sentiment d'être prêt à exercer à l'issue de la formation initiale.....	25
Préparation face aux démarches administratives liées à l'installation.....	26
Préparation face aux démarches quotidiennes liées à l'exercice de l'orthophonie.....	28
8) Poursuite d'études et orientation vers la recherche.....	31
9) Bien-être des étudiants.....	32
10) Retour sur le vécu d'une expérience associative durant la formation et la volonté de s'engager par la suite.....	32
Conclusion.....	35
Annexes.....	38
Intention de lieu d'exercice des Néo-Diplômés 2024.....	38
Ressources et liens vers les travaux de la FNEO.....	41

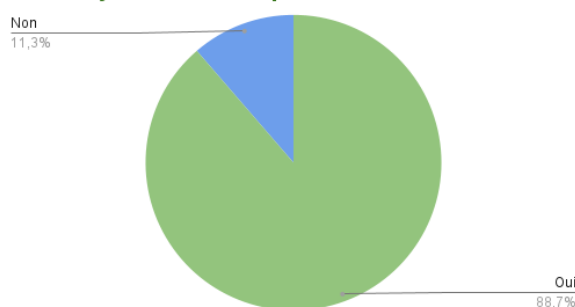
Synthèse des Néo-Diplômés

1) Insertion professionnelle

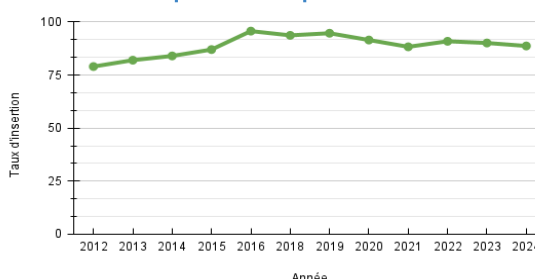
Généralités

Nous nous sommes intéressés, tout d'abord, au taux d'insertion professionnelle des néo-diplômés au cours des trois premiers mois suivant l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO).

As-tu déjà trouvé un emploi ?



Evolution du taux d'insertion professionnelle des néo-diplômés orthophonistes



En 2024, 88,7% des néo-diplômés affirment avoir trouvé un emploi au cours des trois premiers mois suivant l'obtention du Certificat de Capacité. Ce taux d'insertion professionnelle reste stable depuis plusieurs années puisqu'il était de 90,1% en 2023, 90,9% en 2022, 88,3% en 2021, 91,5% en 2020, tel qu'illustré dans le graphique ci-dessus.

Parmi les 11,3% soit 55 étudiants n'ayant pas trouvé d'emploi au moment où le questionnaire a été rempli ; 1 personne poursuit les études à temps plein, 14 étudiants n'ont pas trouvé de poste qui leur convienne et 1 personne ne souhaite finalement pas exercer le métier d'orthophoniste. Enfin, 34 ont déclaré ne pas encore chercher d'emploi pour diverses raisons personnelles : 17 ont un véritable besoin de couper avec l'orthophonie après leurs cinq ans d'études. **La majorité d'entre eux n'a donc pas encore d'emploi par choix, et non par manque de postes ou d'opportunités.**

Une insertion professionnelle des jeunes diplômés efficace, bien différente d'un marché du travail souvent surchargé dans d'autres filières, qui s'explique par le fait que **l'orthophonie est une profession sous tension et pour laquelle l'offre d'emploi, la demande de soins sont conséquentes et bien supérieures à la quantité de professionnels déployés.** En effet, l'entrée en études d'orthophonie est soumise à des quotas qui ne permettent pas de répondre aux besoins du territoire français. **La FNEO demande l'augmentation des quotas d'étudiants admis en formation d'orthophonie.**

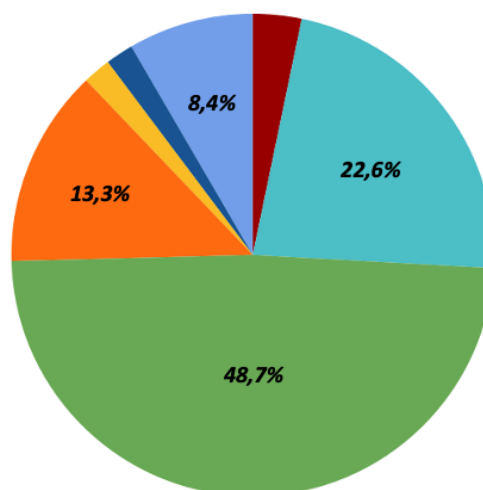
Synthèse des Néo-Diplômés

Source de l'offre d'emploi

Nous nous sommes ensuite intéressés à la façon dont les néo-diplômés trouvent leur premier emploi.

Source du premier emploi

- Autre
- Recherches personnelles ou candidature spontanée
- Grâce au "réseau ortho" : bouche à oreille, réseaux sociaux, mailing
- Offre d'un lieu de stage de 5ème année
- CAE (Contrat d'Allocation Étude) ou équivalent
- Création de cabinet
- Offre d'un lieu de stage précédent



On constate ainsi que le réseau orthophonique, c'est-à-dire les connaissances professionnelles, le bouche à oreille, les réseaux sociaux ou encore les mailings, sont les moyens les plus efficaces pour trouver le premier emploi puisque 48,7% d'entre eux ont trouvé leur emploi par ce biais.

Par ailleurs, **l'influence des stages est déterminante dans l'obtention du premier emploi des néo-diplômés** puisque 13,3% d'entre eux ont trouvé un emploi via un stage de 5ème année et 8,4% via un stage d'une année précédente. Nous notons que **8 néo-diplômés** ont déjà un emploi par un **Contrat d'Allocation d'Étude** ou équivalent.

Par cela et en se fondant notamment sur la **"Synthèse de l'impact des stages sur les étudiants en orthophonie"** de la **FNEO** sortie en 2024, il apparaît donc nécessaire que les étudiants en orthophonie bénéficient d'une **indemnisation des frais liés à leurs stages**. Il est de nature commune que les étudiants en orthophonie ne trouvent pas de terrains de stage proches de chez eux en raison de la pénurie de maîtres de stage qui s'expliquent par plusieurs raisons : une **trop forte demande des étudiants par rapport au nombre d'orthophonistes** exerçant autour de leur lieu d'habitation et la **disparité des maîtres de stage** notamment en **salariat**, qui est pourtant une partie prégnante de la profession. **Une indemnisation pourrait donc pallier les contraintes financières engendrées par les stages et donnerait la possibilité aux étudiants de se déplacer sur des terrains de stage éloignés**. Ainsi, la découverte de ces lieux de stage en zone sous-dense pourrait déboucher sur une installation de néo-diplômés, favorisant un accès au soin dans ces régions habituellement désertées par les orthophonistes.

Synthèse des Néo-Diplômés

Zoom sur les bourses et contrats d'allocation d'étude

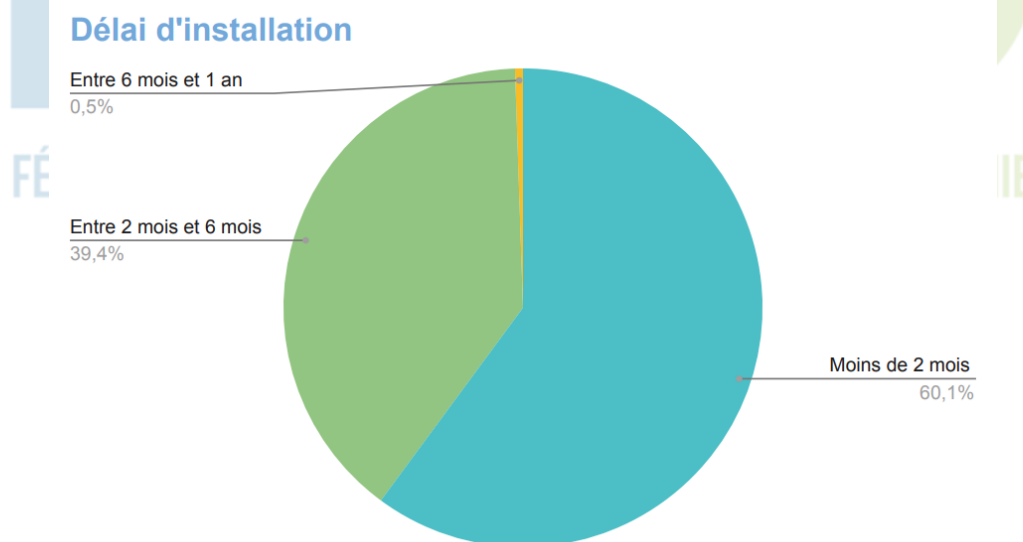
Cette année, 8 néo-diplômés ont trouvé leur emploi grâce à un Contrat d'Allocation d'Étude. C'est un dispositif non réglementé, souvent mis en place par les Agences Régionales de Santé (ARS), les régions, les municipalités ou les établissements de santé afin d'encourager les jeunes diplômés à exercer sur des territoires ou dans des établissements où l'offre de soins est insuffisante.

Par la mise en place d'une mesure contractuelle, l'étudiant se voit attribuer au cours de ses études une allocation mensuelle ou annuelle, d'un montant établi par ledit contrat. Il s'engage en contrepartie à exercer sa profession dès l'obtention de son diplôme sur le territoire incité ou dans l'établissement de santé défini pour une durée déterminée par le contrat.

La FNEO se positionne pour la promotion des Contrats d'Allocations d'Étude en orthophonie et promeut ce dispositif, levier pour la lutte contre la précarité étudiante et pour un meilleur accès au soin.

Délai d'installation après le diplôme

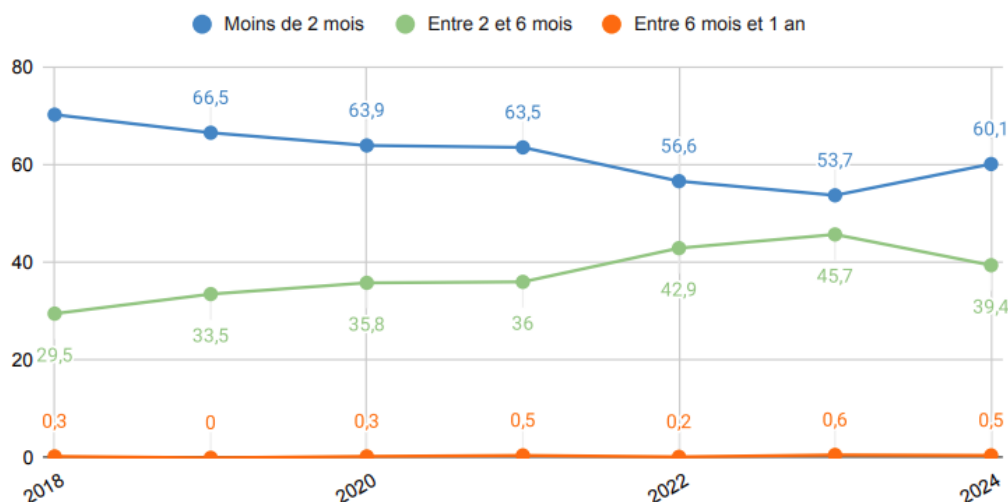
Par la suite, nous avons étudié les délais d'entrée dans la vie active des jeunes professionnels.



Il apparaît que **60,1%** des néo-diplômés commencent leur activité **moins de 2 mois** après l'obtention du diplôme et **39,4%** attendent entre 2 et 6 mois tandis que **0,5%** d'entre eux déclarent vouloir débiter leur exercice professionnel entre 6 mois et 1 an après l'obtention du diplôme.

Synthèse des Néo-Diplômés

Evolution du délai d'installation chez les néo-diplômés



On peut constater que l'entrée dans la vie active est moins tardive en comparaison avec la promotion précédente. Depuis plusieurs années, on observait une tendance décroissante d'entrée dans la vie active des jeunes diplômés dans les 2 premiers mois suivant l'obtention de leur diplôme.

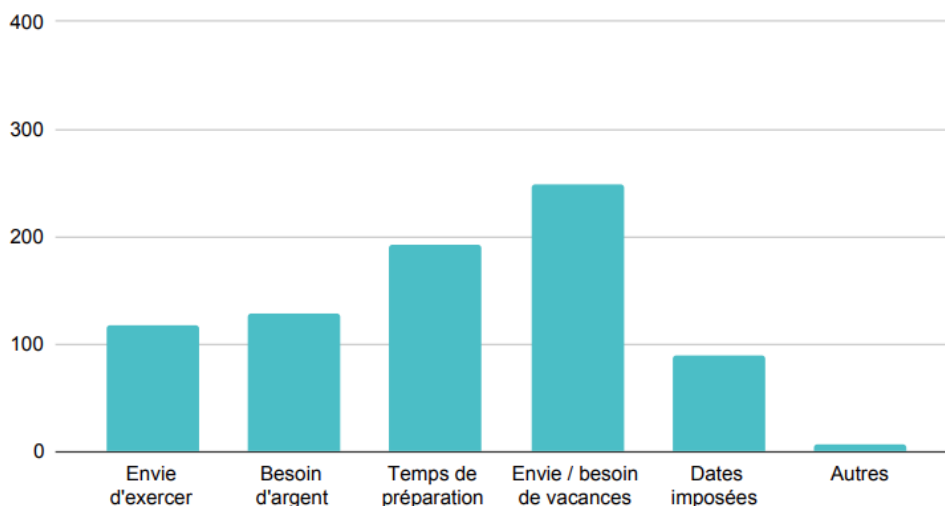
Cette année 60,1 % des étudiants débutaient dans les 2 premiers mois. L'entrée en activité entre le 2ème et le 6ème mois suivant le diplôme a diminué de quasiment 5%.

Néanmoins, beaucoup évoquent un besoin d'une pause entre la fin de leur vie étudiante et le début de leur vie professionnelle. Le rôle des prochaines "Synthèses des Néo-Diplômés" sera aussi de surveiller cette tendance dans le temps.

Comme chaque année, nous nous sommes penchés sur les différents facteurs pouvant influencer les délais d'entrée dans la vie active.

Synthèse des Néo-Diplômés

Facteurs du délai d'installation



Le délai d'entrée dans la vie active peut s'expliquer par **un réel besoin de repos**. En effet, 51,1% des diplômés ayant trouvé un travail l'affirment. Il est légèrement inférieur par rapport à l'année précédente où le besoin de repos concernait 66% des diplômés.

Néanmoins, ces données peuvent être corrélées avec le constat précédent selon lequel les jeunes orthophonistes repoussent de plus en plus leur entrée dans la vie active. En effet, ce chiffre est en hausse depuis les années 2020 et 2021 autrefois soulignées par 52,1% et 58,8% des néo-diplômés pour atteindre les 68% en 2022. Cela représente donc une part anormalement importante d'étudiants diplômés.

Les répondants ont précisé leur réponse en qualifiant la formation, notamment la dernière année, de "rude", "exigeante", ou encore "éprouvante psychologiquement". Certains se disent même "dégoûtés de l'orthophonie" et ont donc besoin de prendre une pause afin de retrouver leur vocation. Nombreux sont ceux qui ont mentionné le "besoin de prendre des vacances" et le "besoin d'une pause", de "souffler un peu" avant de débiter leur exercice professionnel.

En effet, les étudiants de 5ème année 2021-2022 évaluaient leur degré de fatigue durant leur dernière année à 4,48 sur une échelle de 1 (pas du tout fatigué) à 5 (complètement) ¹.

Il faut garder en tête que les études d'orthophonie sont coûteuses physiquement et moralement pour les étudiants.

Le dossier de presse sur la santé mentale des étudiants en orthophonie, publié par la **FNEO** en février 2022, souligne l'émergence de nombreux problèmes psychologiques et physiques chez les étudiants.

Synthèse des Néo-Diplômés

42% des étudiants de 5ème année affirmaient que leurs années de formation en orthophonie ont entraîné un suivi psychologique à un moment de leur cursus, et près de 57% affirmaient avoir des troubles du sommeil en lien avec leur cursus universitaire.

De plus, 193 étudiants sur les 430 ayant trouvé un emploi déclarent avoir besoin de ce temps pour se préparer aux démarches administratives, au déménagement et pour s'adapter à la disponibilité du local.

Ces démarches sont réputées pour être lourdes à porter au quotidien et les étudiants en orthophonie en sont bien conscients. Par ailleurs, 89 répondants ont expliqué ces délais par des dates imposées par les contrats ou un engagement professionnel échéant. néo-diplômés, soit 30%, déclarent avoir besoin d'argent et souhaitent ainsi débiter rapidement leur exercice professionnel.

Nous observons donc que les néo-diplômés sont **divisés entre le besoin de repos et la nécessité d'exercer par un besoin d'argent**.

La précarité étudiante est un fait. En orthophonie, ce sont près de 7% des étudiants qui se considèrent en situation de précarité financière, 15% qui travaillent pour subvenir à leurs besoins et 70% qui affirment que les dépenses liées aux stages pèsent sur leur budget ¹.

Il n'existe aucune indemnisation, aucune gratification, et pourtant de nombreuses dépenses induites par la formation expliquent une installation rapide dans le but d'obtenir rapidement une **autonomie financière**. De plus, certains répondants ont précisé leur réponse en expliquant qu'ils ont un emprunt étudiant à rembourser et souhaitent ainsi débiter rapidement leur activité professionnelle, malgré une nécessité de se reposer. La médiane à la question "En moyenne comment évaluerais-tu ta situation financière de ces 5 années d'étude ? (coût de la formation, logement, transport, alimentation ..)" est de 6/10. Ce chiffre vient appuyer les propos précédents.

L'**envie d'exercer** a été mentionnée par 118 répondants soit 27,4% des jeunes orthophonistes, ce qui témoigne tout de même d'une motivation de la part des néo-diplômés.

¹ Données issues du Questionnaire Santé Mentale des Étudiants en Orthophonie de la **FNEO** en 2021.

² Données issues du Questionnaire Qualité de Vie des Étudiants en Orthophonie de la **FNEO** en 2021.

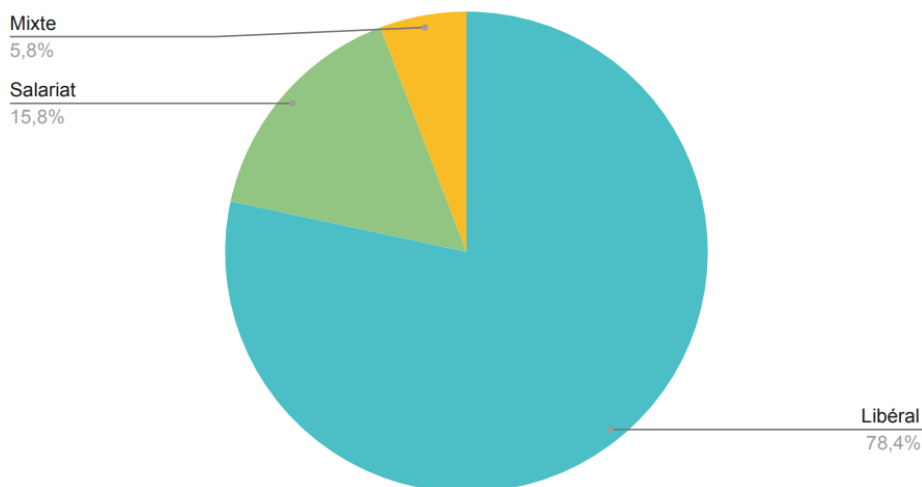
Synthèse des Néo-Diplômés

2) Mode d'exercice

Choix du mode d'exercice

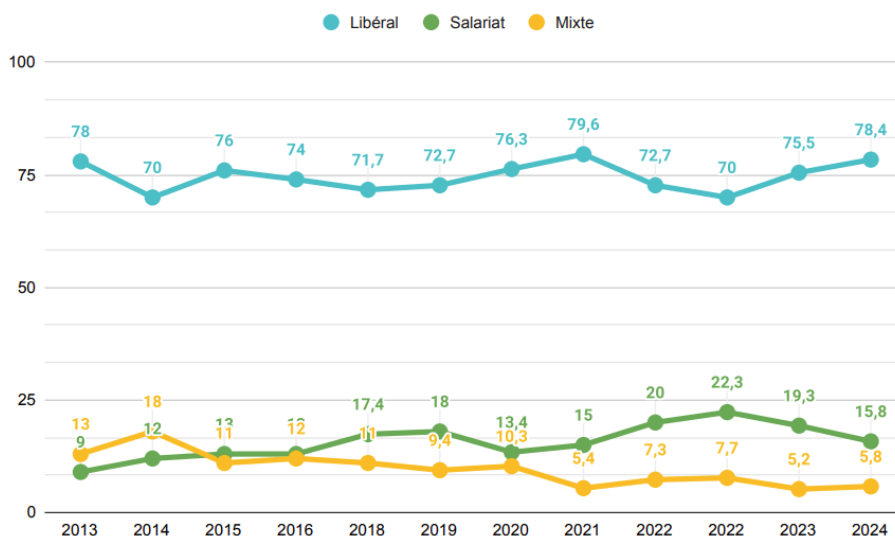
Les répondants ont ensuite pu se prononcer sur leur choix de mode d'exercice professionnel.

Mode d'exercice



Cette année encore, l'**exercice libéral** s'impose comme le mode d'exercice majoritaire chez les jeunes orthophonistes, puisqu'il a été choisi par 78,4% des jeunes diplômés. Le **salariat** attire 15,8% des néo-diplômés contre 19,3% l'année précédente, tandis que 5,8% d'entre eux se sont dirigés vers un exercice **mixte**.

Evolution du choix du mode d'exercice chez les néo-diplômés



Synthèse des Néo-Diplômés

Le choix du mode d'exercice reste relativement constant depuis 2018. On note la **prédominance de l'exercice libéral** qui continue d'attirer la majorité des jeunes orthophonistes. Nous pouvons constater que l'orientation vers l'exercice salarié n'a cessé de chuter depuis 2022, alors qu'elle était en hausse depuis 2021. **Ces chiffres sont alarmants et insuffisants pour pallier la désertification progressive des orthophonistes salariés des lieux de soins pluridisciplinaires, hospitaliers ou médico-sociaux, où un réel défaut d'attractivité des postes est constaté.** En effet, **le manque de reconnaissance des compétences professionnelles, du statut ainsi que la rémunération des orthophonistes** dans ces structures ne les incitent pas à venir y exercer.

40,4% des jeunes orthophonistes pensent que notre profession n'est pas reconnue à sa juste valeur et 56,5% pensent qu'elle ne l'est pas complètement. Ces données appuient la fuite de l'exercice salarial par les orthophonistes.

Le manque de connaissance du grand public à propos de nos compétences et de notre expertise orthophonique, c'est-à-dire de soin, n'est plus à prouver et est souligné par plusieurs néo-diplômés dans des encarts permettant de préciser leur réponse.

En effet, la profession orthophonique se heurte depuis des années, et encore plus depuis le passage d'un diplôme de quatre à cinq ans, à un manque de reconnaissance de nos compétences. La manifestation du **5 octobre 2023** a pu notamment en témoigner. Au vu de la **disparité des maîtres de stage en salariat**, les étudiants ne peuvent effectuer des stages dans des structures et ont donc une mauvaise connaissance du terrain salarial, ce qui les détourne de ce mode d'exercice. De plus, la **revalorisation salariale, tant défendue par l'intersyndicale depuis plusieurs années**, tarde à arriver et n'améliore pas la **non attractivité du salariat** pour les jeunes diplômés. A cela s'ajoute le manque de personnel criant en salariat que ce soit à l'hôpital, dans les cliniques ou encore les structures médico-sociales. Un manque d'orthophonistes, de moyens financiers afin de créer des postes suffisants pour subvenir aux besoins des patients et un manque de personnel en général dans le monde de la santé. Il est de notoriété publique que beaucoup d'orthophonistes quittent le mode d'exercice salarié à cause des problèmes rencontrés et de l'épuisement professionnel qui en découle.

Facteurs influençant le choix du mode d'exercice

Nous avons demandé aux néo-diplômés ce qui guidait leur choix concernant le mode d'installation. Les réponses proposées étaient l'opportunité professionnelle, la raison économique et la préférence personnelle. Il était possible de cocher plusieurs réponses.

Synthèse des Néo-Diplômés

Facteurs du mode d'exercice

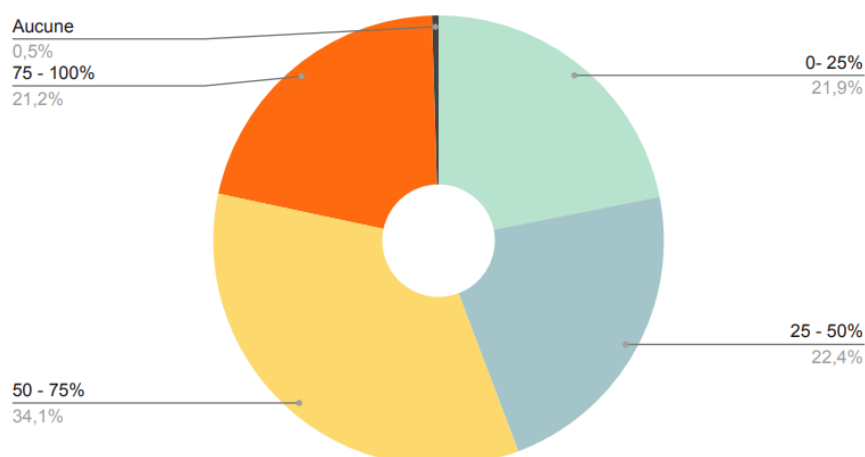


Ainsi, la grande majorité ont choisi leur mode d'installation selon leur **préférence personnelle**, ce qui montre que la plupart d'entre eux parvient à s'installer dans l'environnement qui lui plaît. Le deuxième facteur est l'**opportunité professionnelle**.

Cela s'explique par le nombre de professionnels recherchés, mais également par les stages qui aboutissent souvent à une offre d'emploi, comme cela a été expliqué précédemment. La **raison économique** est un facteur qui reste prédominant dans le choix du mode d'exercice.

Nous avons également souhaité étudier la part de la raison économique dans le choix d'exercice des néo-diplômés.

Raison économique concernant le choix d'exercice



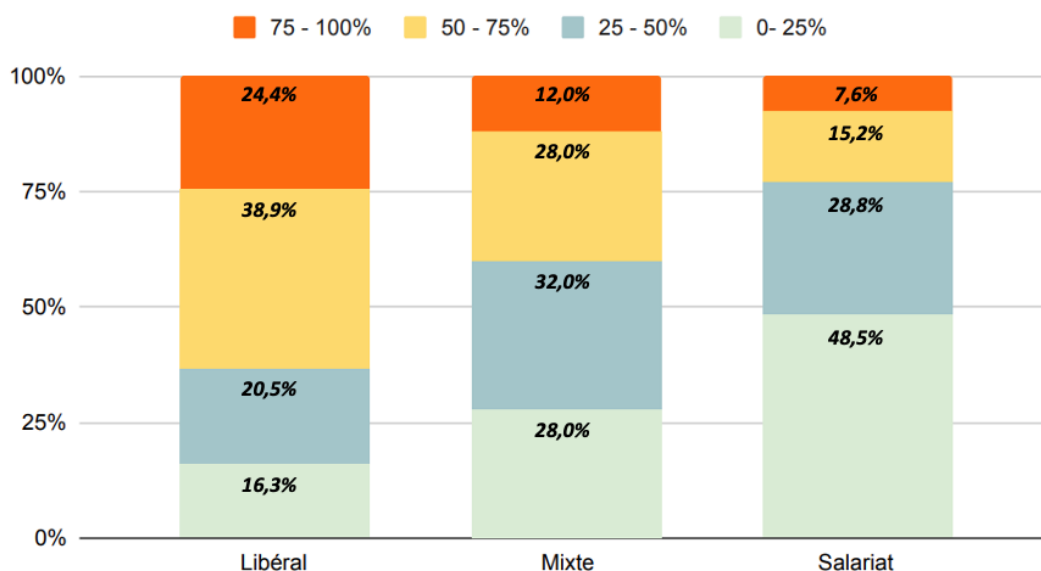
Les résultats sont similaires aux années précédentes. Cette année, **34,1%** des étudiants estiment que le **facteur économique a influencé entre 50 et 75%** leur décision et **21,2%** estiment que la raison économique a pesé dans leur décision à hauteur de **75 à 100%**.

Synthèse des Néo-Diplômés

Ainsi **les raisons économiques semblent influencer de manière conséquente le choix du mode d'exercice des néo-diplômés** puisque plus de la moitié des jeunes professionnels (55,3%) affirment que ce facteur impacte à plus de 50% leur décision lors de leur entrée dans la vie active.

Nous pouvons alors nous demander si les trois modes d'installation de notre profession sont touchés de façon similaire par cette raison économique. C'est ce que nous avons voulu vérifier à travers le graphique suivant :

Proportion de la part de la raison économique selon le mode d'exercice



Sans surprise, **c'est le choix du salariat qui est le moins impacté par l'aspect économique**. En effet, **48,5%** de ceux qui se tournent vers le **salariat** déclarent que leur choix n'a été conditionné qu'entre 0 et 25% par **l'aspect économique**, ce qui démontre encore une fois l'impact de la non-reconnaissance du métier et des compétences des orthophonistes dans les structures dont le **salaires est encore trop peu élevé**.

Au contraire, **plus de 63,3%** des néo-diplômés qui choisissent le **libéral** déclarent que leur choix a été impacté à plus de 50% par des **raisons financières**. **Pour cause, un orthophoniste exerçant en libéral a un revenu plus élevé qu'un orthophoniste salarié des lieux de soins pluridisciplinaires hospitaliers ou médico-sociaux**. En salariat, les **salaires** sont fixés à partir de **grilles** dépendantes de chaque convention collective composée d'une valeur de **point d'indice** (en euros) spécifique. Celui-ci est ensuite multiplié par un indice dans la grille qui varie en fonction de la profession et de l'ancienneté du salarié dans

Synthèse des Néo-Diplômés

l'établissement. À cette multiplication, s'ajoutent les éventuelles primes pour arriver au salaire brut, il faut ensuite déduire les cotisations sociales pour arriver au salaire net.

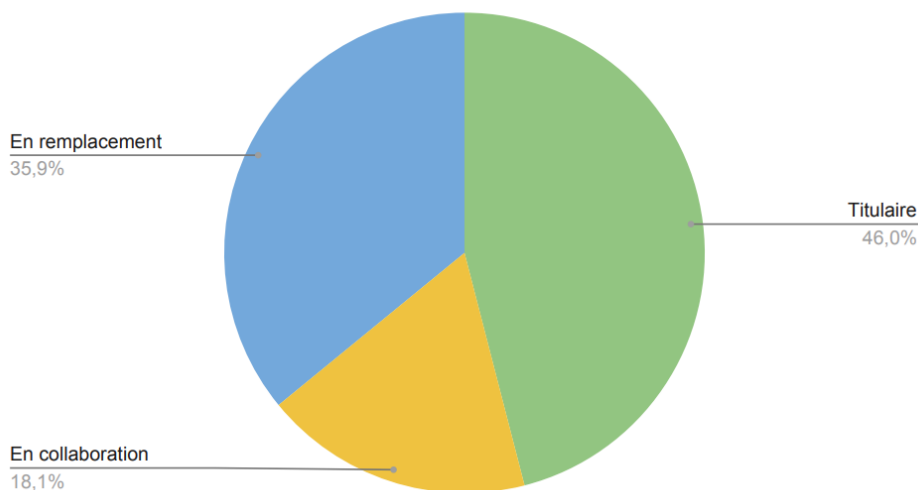
Notre salaire est considérablement influencé par des inégalités de genre. En effet, notre profession est composée à 97% de femmes, et malgré le grade master du certificat de capacité d'orthophoniste (CCO) certaines grilles salariales sont basées sur un bac+2. Les autres grilles sont basées sur un bac+3. L'intersyndicale des orthophonistes, dont la **FNEO** fait partie, demande depuis 10 ans une reconnaissance de nos compétences au sein des institutions. Celle-ci engendrerait une nette revalorisation salariale, qui permettrait d'harmoniser nos salaires avec ceux de professions au niveau d'études équivalent.

3) Précisions

Sur l'exercice libéral

337 répondants s'engagent dans le mode d'exercice libéral cette année. Dans cette rubrique, nous allons analyser le profil des néo-diplômés libéraux.

Types d'exercice libéral

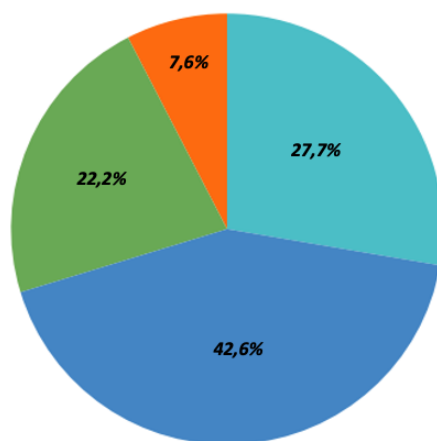


L'ouverture ou la reprise de cabinet en tant que **titulaire** est le type d'exercice majoritaire chez les néo-diplômés cette année : 46,0% des néo-diplômés s'orientant vers le libéral choisissent ce mode d'exercice. Ensuite, 35,9% des jeunes libéraux choisissent le mode avantageux du remplacement permettant de disposer d'un cabinet équipé avec une patientèle déjà constituée. Pour finir, la collaboration attire 18,1% des néo-diplômés libéraux.

Synthèse des Néo-Diplômés

Environnement en libéral

- Avec un/des autres orthophonistes ET avec un/des autres professionnels de santé
● Avec un ou plusieurs autres orthophonistes ● Avec un ou plusieurs autres professionnels de santé ● Seul



Les néo-diplômés semblent préférer commencer leur activité avec d'autres professionnels, que ce soit uniquement des orthophonistes (42,6%), ou bien d'autres professionnels de santé (22,2%), ou encore les deux (27,7%). Seulement 7,6% d'entre eux se lancent seuls. Ces chiffres peuvent s'expliquer par le fait que la présence d'une équipe pluridisciplinaire en santé, en plus d'être une richesse pour les patients, est rassurante pour le professionnel débutant.

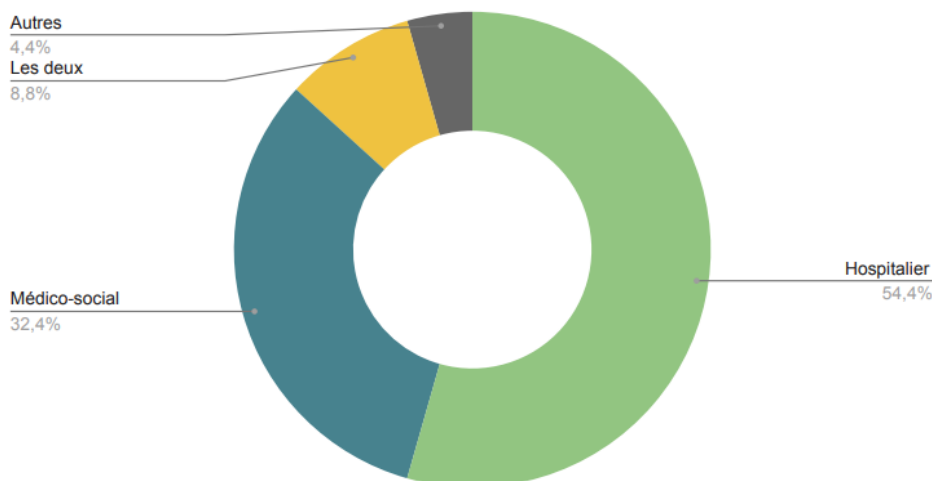
Sur l'exercice salarié

Selon notre enquête, 68 néo-diplômés vont exercer en salariat, soit 15,8% des néo-diplômés ayant trouvé un emploi. Dans cette rubrique, nous allons étayer le profil des néo-diplômés salariés.

D'après notre enquête, le **secteur public** emploie 52,9% des néo-diplômés salariés cette année. Le **secteur privé** réunit quant à lui 47,1% d'entre eux. La proportion d'orthophonistes s'orientant vers le secteur privé ou public reste stable par rapport à 2023. Nous pouvons tout de même relever une **hausse d'intérêt** par rapport à 2022 pour le **secteur privé** (39% en 2022).

Synthèse des Néo-Diplômés

Secteur



Le **secteur hospitalier** est celui qui attire le plus les néo-diplômés exerçant en salariat. C'est effectivement vers lui que se tournent 54,4% d'entre eux. 32,4% des néo-diplômés exercent dans le **médico-social**, tandis que 8,8% font les deux. En effet, certains orthophonistes néo-diplômés exercent dans plusieurs structures différentes, ce qui peut s'expliquer par le fait que les postes d'orthophoniste ont tendance à être morcelés, allégés, voire supprimés : **il faut donc les cumuler pour avoir un temps plein et un salaire viable.**

Les contrats majoritairement signés par les néo-diplômés sont des **Contrats à Durée Indéterminée (CDI)**, tandis que les **Contrats à Durée Déterminée (CDD)** correspondent à 34,3% des néo-diplômés salariés.

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés au statut de cet emploi. Parmi les néo-diplômés s'engageant dans le secteur hospitalier seuls 6 seront stagiaires de la Fonction Publique et 2 titulaires de la Fonction Publique. Beaucoup d'établissements publics (notamment hospitaliers) semblent embaucher en CDD les orthophonistes malgré le manque criant de professionnels dans les services. Cela n'améliore pas l'attractivité du métier en institution.

Sur l'exercice mixte

Cette année, 25 néo-diplômés ont décidé de se tourner vers l'exercice mixte, soit 5,8% des néo-diplômés ayant trouvé un emploi. Les néo-diplômés ayant choisi d'exercer en mixte octroient en moyenne **plus de temps de travail en libéral**. Seulement 8 d'entre eux atteignent au maximum 50% de leur temps de travail en salariat.

Synthèse des Néo-Diplômés

L'emploi salarié des jeunes professionnels qui font le choix de l'exercice mixte est majoritairement public avec un taux de 64% contre 36% en privé. Nous remarquons que le secteur public attire plus que le secteur privé en mixte, tout comme c'était le cas l'année dernière. Le secteur hospitalier prédomine face au secteur médico-social : 64% contre 36%. En libéral, 15 néo-diplômés seront titulaires, 4 exerceront en collaboration et 5 en remplacement.

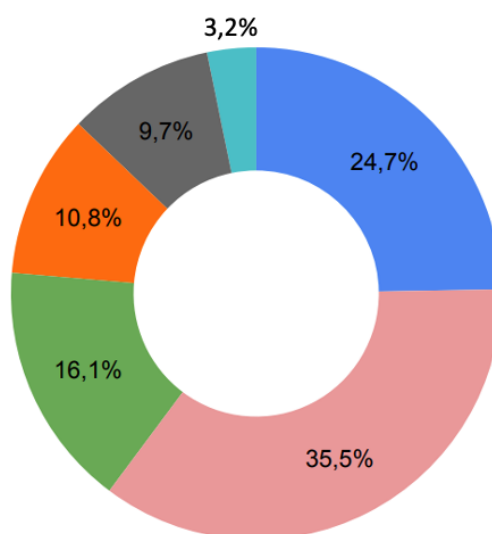
Nous avons interrogé les néo-diplômés sur la raison du choix de l'exercice mixte. Les réponses étaient ouvertes et libres. L'intérêt pour le poste en salariat et la pluridisciplinarité facilitée par le salariat sont les raisons principales du choix de l'exercice mixte. Comme nous l'avons vu avec l'exercice libéral, les néo-diplômés apprécient être entourés lors de leur première expérience professionnelle. La variété des deux modes d'exercice est également un facteur favorisant l'exercice mixte, tout comme les avantages du libéral et les libertés, autonomie et diversité des pathologies associées. La disparité des postes à 100% en salariat expliquent parfois ce choix également. La spécialisation en salariat avec des types de pathologies plus "aïgues" permettent aussi aux néo-diplômés de se former sur certains types de prises en charge.

Négociations salariales

En tant que salarié, comme lors de toute signature de contrat, l'orthophoniste a la possibilité de négocier son salaire. Les orthophonistes sont d'autant plus concernés que les grilles salariales de base ne correspondent pas à leur niveau d'étude (grade master, soit bac+5). Nous avons donc voulu savoir si les néo-diplômés pensaient à négocier leur salaire, et surtout s'ils osaient.

Négociations du salaire

- Non, je n'ai pas osé
- Non, je n'en ai pas ressenti le besoin / l'envie
- Oui, avec succès
- Oui, sans succès
- Je ne suis pas concerné par la question (je n'ai pas encore signé de contrat)
- Non, je n'y ai pas pensé



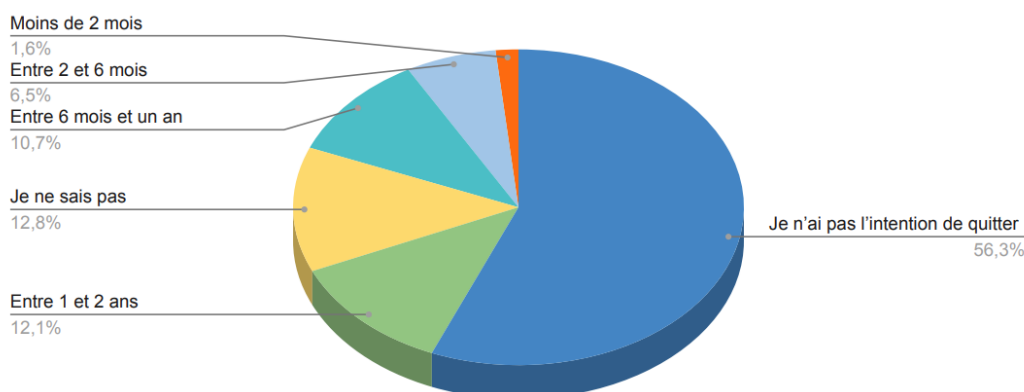
Synthèse des Néo-Diplômés

Dans le graphique ci-dessus, nous pouvons voir que les résultats ne sont pas tranchés. **63,4% des néo-diplômés n'ont pas négocié leur salaire**, contre 54% l'année dernière. Parmi eux, 35,5% n'en ressentaient pas le besoin ou l'envie, 24,7% n'ont pas osé. 9,7% n'étaient pas concernés. **26,9% des néo-diplômés ont tenté de négocier leur salaire**. 10,8% l'ont fait sans succès et 16,1% ont réussi à négocier leur salaire. Si quasiment deux tiers d'entre eux ont réussi à voir leur salaire valorisé, il est tout de même important de rappeler que cette situation n'est pas acceptable. En effet, **même après les négociations, les salaires sont souvent inférieurs à notre niveau d'études. Il est donc nécessaire qu'une vraie revalorisation salariale voie le jour et que les salaires soient justes et homogénéisés afin que les orthophonistes n'aient plus à choisir leur mode d'exercice en fonction de l'aspect financier.**

4) Durée du premier emploi

Nous avons ensuite interrogé les jeunes orthophonistes sur leurs intentions de durée du premier emploi.

Durée de l'exercice actuel



Concernant la durée estimée du premier emploi, on observe que 56,3% des néo-diplômés **n'ont pas l'intention de quitter ce lieu d'exercice dans un futur proche**. Mais ce sont 30,9% d'entre eux qui ont prévu de ne rester que **2 ans maximum** sur leur poste actuel. Si nous rentrons dans le détail, c'est **1,6%** des néo-diplômés qui compte rester **moins de 2 mois** sur leur poste, **6,5%** ont prévu d'y rester entre **2 et 6 mois**, **10,7%** entre **6 mois et 1 an** et **12,1%** entre **1 et 2 ans**.

Ces chiffres font écho au nombre important de **remplacements** en libéral (qui concernent 35,9% des néo-diplômés cette année) et de **CDD** en salariat (34,3% des contrats signés). Ces postes n'ont pas de visée à long terme et expliquent donc la **courte durée pour un premier emploi**.

Synthèse des Néo-Diplômés

Zoom sur l'exercice à l'étranger

Ces chiffres peuvent également être mis en lien avec **l'exercice à l'étranger**. En effet, ce sont **5,3% des néo-diplômés qui partent exercer à l'étranger** et **26,1% qui l'envisagent**. Parmi ces derniers, 83% y songent ou vont exercer par désir de voyage et de découvertes, 32,6% par opportunité professionnelle et 23,52% par opportunité professionnelle du conjoint ou de la conjointe.

Notre profession nous permet d'exercer au sein de pays francophones et territoires d'outre-mer. Peu d'étudiants partent à l'étranger durant leurs études mais l'envie de découvrir de nouveaux pays est présente pour une partie des jeunes orthophonistes. Nous pouvons également le constater avec les données concernant le lieu d'intention d'exercice : **26 néo-diplômés commencent leur exercice professionnel à l'étranger en 2024** (territoires d'outre-mer compris) contre 50 l'année dernière. Parmi ceux qui partent à l'étranger, **42,3% envisagent de partir moins de 2 ans**. La moitié d'entre eux ne savent pas encore combien de temps ils vont rester à l'étranger.

5) Exercice à long terme

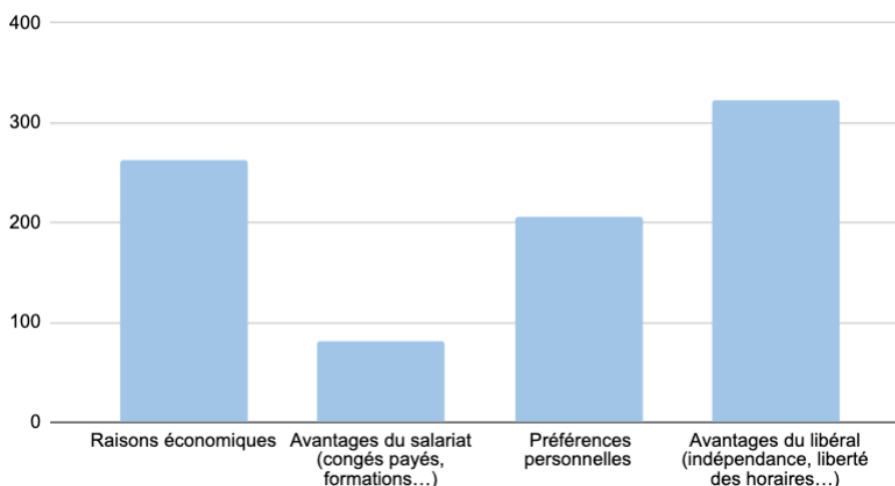
Nous avons questionné les diplômés de 2024 sur leurs perspectives de mode d'exercice à long terme. De nouveau, on observe **une nette prédominance pour le libéral** (65,1%). L'exercice mixte sur le long terme semble subir **une augmentation d'intention** puisque 19,3% des néo-diplômés l'envisagent sur le long terme contre 5,8% en premier emploi. Le **salariat** est encore une fois **délaissé** puisque seuls **3,7%** des néo-diplômés s'y projettent sur le long terme (contre 8,7% en 2023) alors que 15,8% d'entre eux choisissent ce mode d'exercice en début de carrière. Enfin 11,9% des néo-diplômés n'ont pas émis d'avis sur cette question.

Nous observons que le mode d'exercice envisagé sur du long terme n'est pas forcément celui de l'exercice actuel. Si 73,9% des libéraux annoncent continuer cet exercice, 16% souhaitent passer en exercice mixte à terme et **seulement 0,9% en salariat**. Les néo-diplômés débutant leur carrière avec un exercice mixte envisagent à **52% un exercice libéral sur le long terme**, et 20% un exercice mixte à terme mais **aucun ne souhaite exercer en salariat**. Parmi les jeunes orthophonistes débutant en salariat, 19,1% affirment maintenir leur exercice à l'avenir, **35,3% souhaitent exercer en mixte** et 26,5% en libéral. **Le mode d'exercice salarié n'est donc pas attractif et n'est pas envisagé sur du long terme par les néo-diplômés.**

Nous avons également questionné les néo-diplômés sur la raison de leur choix d'exercice à long terme. Les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Synthèse des Néo-Diplômés

Facteurs de l'exercice à long terme



Cette année, ce sont les **avantages du libéral**, tels que l'indépendance ou la liberté des horaires, qui sont le facteur majeur des néo-diplômés dans le choix de l'exercice à long terme. Ce sont 323 étudiants qui l'ont sélectionné soit 74,9%, ce qui n'est pas étonnant par rapport au nombre souhaitant exercer en libéral à terme. Par rapport à 2023 où les préférences personnelles étaient le facteur le plus impactant, on peut questionner ce critère grandissant que sont les **raisons économiques** qui concernent 263 étudiants cette année soit 61%. Cela est légèrement inquiétant et se corrobore par cette baisse du salariat en tant qu'exercice à long terme. Seulement 206 étudiants ont mentionné les préférences personnelles tandis que 81 néo-diplômés semblent influencés par les avantages du salariat tels que les congés payés.

La mise en lien des différentes observations quant au choix du mode d'installation à long terme, nous alerte quant à l'avenir de l'orthophonie en salariat. Les néo-diplômés sont une minorité à exercer en salariat en début de carrière, et très peu d'entre eux estiment pouvoir y exercer durant l'entièreté de celle-ci, basculant ainsi sur du mixte ou du libéral, pour des raisons en partie économiques.

La mise en place de mesures telles qu'un salaire en adéquation avec notre niveau de formation, des postes moins précaires (titularisation, CDI), une véritable évolution de carrière, l'ouverture de postes, la reconnaissance des temps de recherche clinique et de formation professionnelle sont une urgence pour l'augmentation de l'attractivité de notre profession en salariat à long terme.

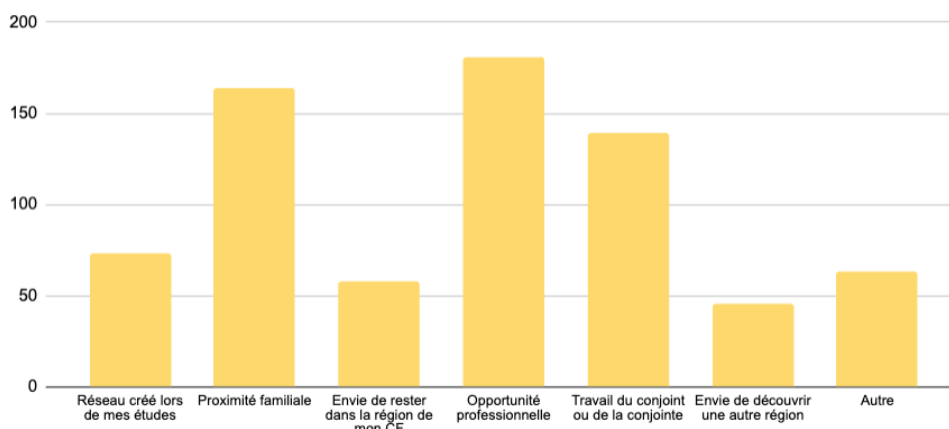
6) Lieu d'installation des néo-diplômés

Choix du lieu d'installation

Nous avons demandé aux néo-diplômés ce qui guidait leur choix concernant le lieu d'exercice professionnel. Il était possible de cocher plusieurs réponses.

Synthèse des Néo-Diplômés

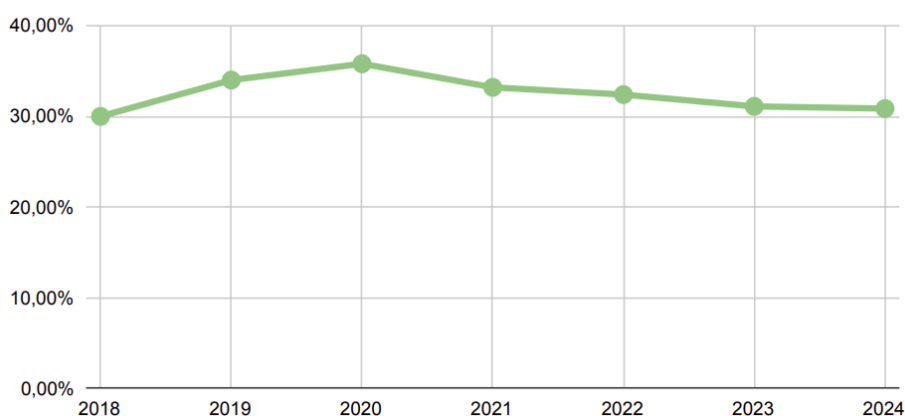
Facteurs concernant le lieu d'exercice



L'**opportunité professionnelle** et la **proximité familiale** ont été déterminantes dans leur choix de lieu d'exercice. En effet, **32,3%** ont notamment suivi **le conjoint ou la conjointe**. Le **réseau créé lors de leurs études**, l'**envie de découvrir une autre région** et **celle de rester dans la région de son CF** ont également leur part d'importance, ce qui montre encore une fois l'influence des stages sur le premier emploi.

Lien entre le département d'origine et le lieu d'installation

Evolution du nombre de néo-diplômés s'installant dans leur département d'origine



Cette année, **30,86% néo-diplômés se sont installés dans leur département d'origine**, que ce soit leur département d'études ou non. Ce taux est stable depuis plusieurs années, avoisinant le tiers des néo-diplômés. Cela montre que le **département d'origine des jeunes professionnels influence leur lieu d'installation**.

Lien entre le lieu d'études et le département d'installation

Synthèse des Néo-Diplômés

Nous nous sommes également interrogés sur le taux de néo-diplômés souhaitant exercer dans le département de leur Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO).

Taux de pourcentage des néo-diplômés qui s'installent dans leur département d'étude par centre de formation

CFUO	Nombre de répondants	Nombre de néo-diplômés installés dans le département d'études	Taux de néo-diplômés installés dans leur département d'études (en pourcentage)
Amiens	17	3	17,6%
Besançon	12	3	25,0%
Bordeaux	13	9	69,2%
Brest	16	3	18,8%
Caen	16	7	43,8%
Clermont-Ferrand	14	6	42,9%
Lille	23	5	21,7%
Limoges	9	3	33,3%
Lyon	44	14	31,8%
Marseille	22	8	36,4%
Montpellier	19	8	42,1%
Nancy	20	2	10,0%
Nantes	19	7	36,8%
Nice	11	6	54,5%
Paris	63	15	23,8%
Poitiers	15	6	40,0%
Rennes	18	12	66,7%
Rouen	12	1	8,3%
Strasbourg	13	12	92,3%
Toulouse	25	15	60,0%
Tours	29	7	24,1%
TOTAL	430	152	35,3%

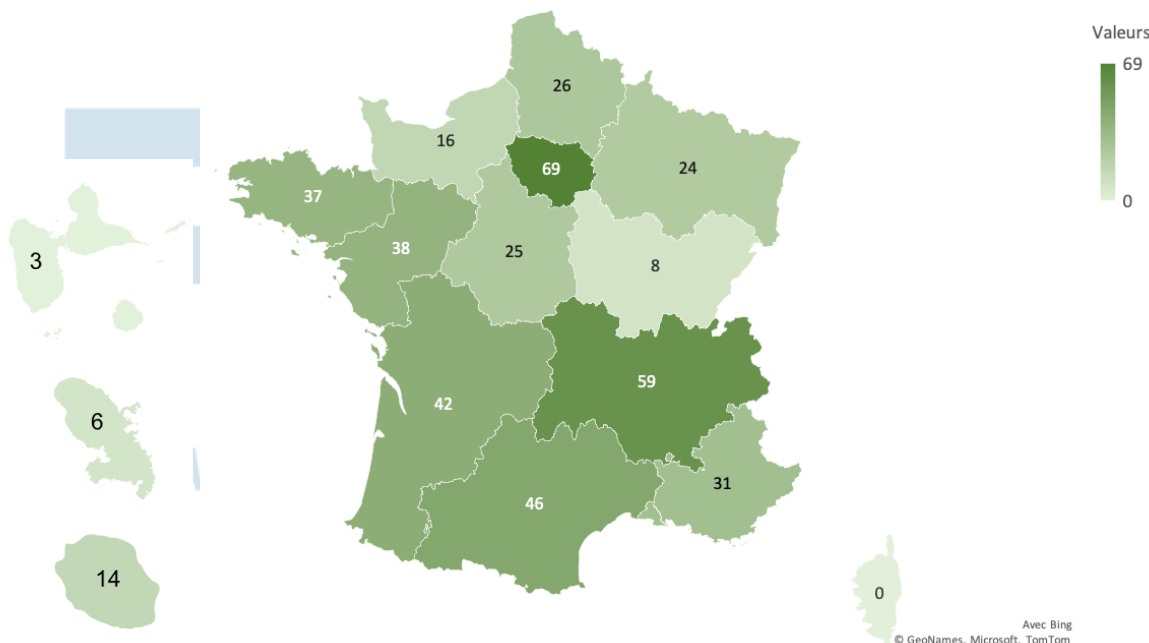
Synthèse des Néo-Diplômés

Selon les résultats obtenus ci-dessus, **35,3% des néo-diplômés s'installent dans leur département d'études**. Ainsi, si le département d'origine joue un rôle dans le lieu d'installation, **le département d'études est également un facteur de choix important**.

Intention d'installation selon la région et le département

Nous avons interrogé les répondants sur leur intention d'installation. Il est important de rappeler que ces données sont établies à partir de 485 réponses obtenues et non l'ensemble de la promotion 2024. De plus, certains néo-diplômés nous ont indiqué leur intention de lieu d'exercice sans en être certains. Ces données sont alors purement indicatives.

Intention d'installation des néo-diplômés par région



Le schéma ci-dessus illustre le nombre de néo-diplômés souhaitant s'installer selon la région. **Les régions qui attirent le plus de jeunes professionnels sont la région Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes**. En effet, cela correspond aux données précédentes selon lesquelles **les étudiants s'installent majoritairement dans leur département d'études**. Ces deux régions comportent les CFUO aux quotas les plus élevés : Paris avec 120 places et Lyon avec 100 places ouvertes aux étudiants en orthophonie.

Ces données se reflètent également dans les données départementales ³ puisque le **Rhône** et **Paris**

Synthèse des Néo-Diplômés

accueilleraient d'après notre enquête 18 et 28 jeunes orthophonistes chacun. En troisième position on retrouve la région **Occitanie** qui attirerait 46 néo-diplômés selon notre enquête.

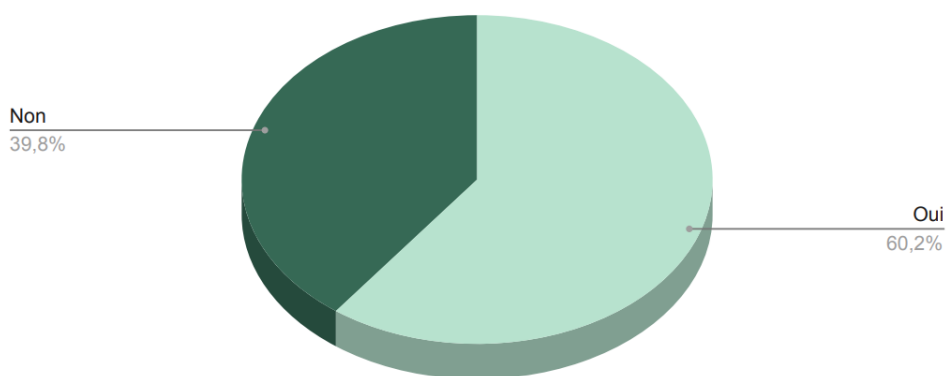
3 Le détail par département est à retrouver en annexe de notre synthèse

Nous constatons cette année que 14 néo-diplômés souhaitent exercer à la Réunion, se rapprochant du nombre de néo-diplômés s'installant dans les départements métropolitains les plus peuplés ou encore la région Normandie. Ce sont 3 néo-diplômés qui s'installent en Guadeloupe et 6 en Martinique. Notons que nous espérons que ces chiffres évoluent avec le temps afin d'accroître l'installation d'orthophonistes dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, sous-dotés en orthophonistes. A noter, ils étaient plus nombreux à s'installer dans ces territoires l'année dernière (46 néo-diplômés). Nous soulignons l'ouverture du nouveau Centre de Formation des Antilles depuis la rentrée 2022. Ces centres ont vocation à permettre aux étudiants locaux d'avoir plus facilement accès aux études d'orthophonie et à terme d'exercer la profession dans ces territoires très sous-denses.

Démographie et zones sous-denses

Nous avons ensuite interrogé les jeunes orthophonistes sur leur intérêt pour la démographie du territoire sur lequel ils ont l'intention d'exercer. À travers ces questions nous souhaitons étudier la part de néo-diplômés sensibilisée à la démographie de la profession et à l'accès aux soins.

T'es-tu renseigné sur la situation démographique de ta région d'installation ?



Plus de la moitié des néo-diplômés affirme s'être renseignée sur la démographie du territoire sur lequel ils s'apprêtent à exercer (60,2% contre 58,2% en 2023).

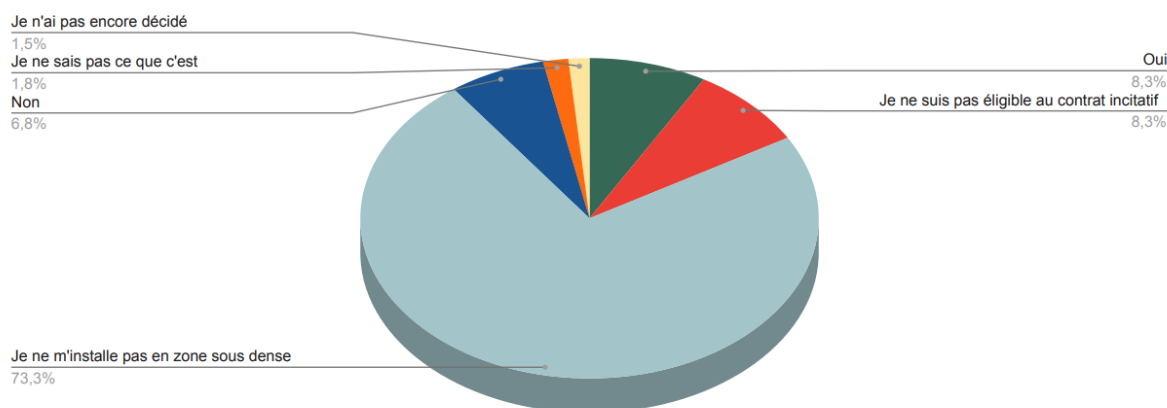
L'offre de soins en orthophonie est inégalement répartie. Un allongement des délais de mise en œuvre des soins alloués aux patients est causé par la surcharge des cabinets libéraux et la pénurie

Synthèse des Néo-Diplômés

d'orthophonistes. Les zonages, encadrés par les avenants 13, 16 et 19 à la Convention Nationale des Orthophonistes, quantifient la proportion d'orthophonistes par rapport à la population locale.

Les Contrats d'Aide à la Première Installation en Orthophonie (CAPIO) sont des dispositifs d'aides forfaitaires à l'installation mis en place par l'Assurance Maladie afin de redynamiser ces territoires, où l'offre de soins est particulièrement faible. Seules les zones très sous-dotées, appelées désormais les zones sous-denses, y sont éligibles. C'est pourquoi nous souhaitons quantifier le nombre de néo-diplômés souhaitant signer un Contrat d'Aide à la Première Installation.

Signature d'un Contrat d'Aide à la Première Installation des Orthophonistes (CAPIO)



Parmi les répondants, 8,3% (10,5% en 2023), soit **28 orthophonistes**, s'installeraient en zone sous-dense et prétendraient à un Contrat d'Aide à la Première Installation des Orthophonistes (CAPIO). Pourtant, la majorité des jeunes professionnels ne compte pas s'installer sur ces territoires. Seuls 1,8% déclarent ne pas savoir ce qu'est un CAPIO en zones sous-denses.

Nous pouvons alors considérer que **les jeunes professionnels sont sensibilisés à la démographie et aux zonages en orthophonie puisque la majorité est informée et prend connaissance des informations avant son installation.** Cependant, les dispositifs démographiques mis en place pour inciter les orthophonistes à s'installer dans les zones sous-denses ne sont pas connus de tous. La **FNEO** réaffirme que la sensibilisation à la démographie en orthophonie est nécessaire auprès des professionnels de demain.

Synthèse des Néo-Diplômés

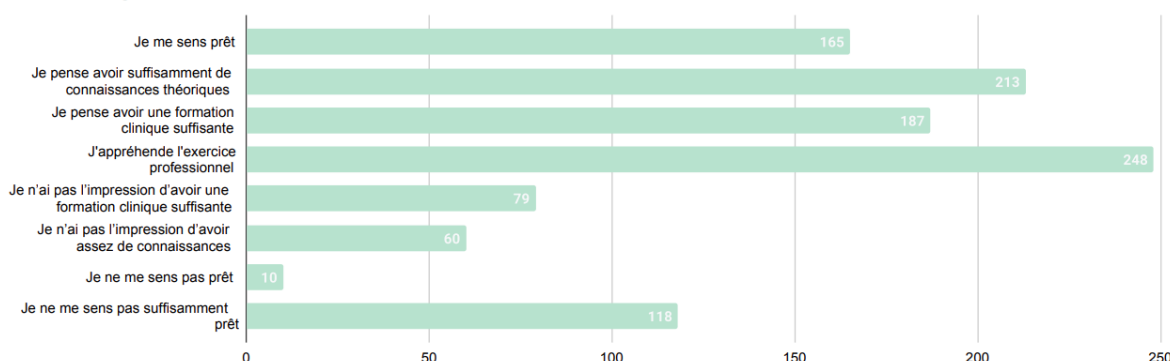
7) Retour sur la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthophoniste

Cette année encore, nous avons questionné les anciens étudiants quant à leur ressenti sur leur parcours.

Sentiment d'être prêt à exercer à l'issue de la formation initiale

Nous avons d'abord interrogé les néo-diplômés afin de savoir s'ils se sentaient prêts à débiter leur exercice professionnel à l'issue de leurs 5 années d'études. Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

Ressenti quant au début d'exercice



Cette année, **165** répondants ont affirmé se sentir **prêts à exercer**. 213 d'entre eux ont confiance en leurs **connaissances théoriques** et 187 estiment que leur **formation clinique** (sous-entendu les stages) leur permet de pouvoir **exercer sereinement** par la suite. Une minorité estime ne pas avoir les connaissances théoriques et cliniques suffisantes. Seuls 10 néo-diplômés annoncent ne pas se sentir prêts à exercer (contre 16 l'année passée).

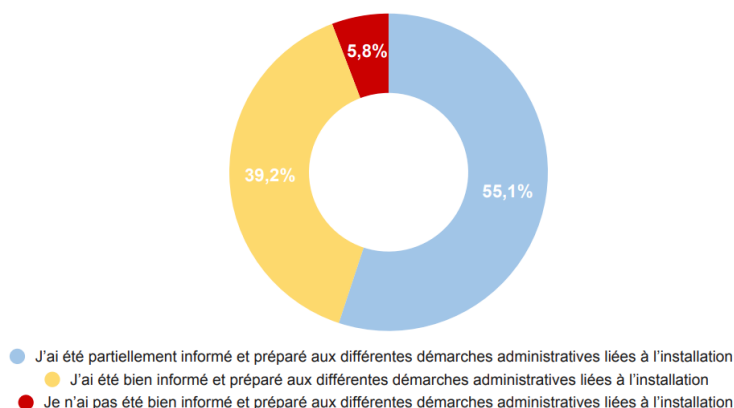
Il est important de souligner que **51,1%** des anciens étudiants, soit 248 sur 485, **appréhendent l'exercice professionnel**. Ils étaient 58,4% l'année passée. Certains étudiants ont justifié cette appréhension par la peur de ne pas être à la hauteur, la solitude de début d'exercice, le manque d'expérience et le poids psychologique de ces années qui impacte la confiance dans ce début d'exercice, l'inquiétude face aux démarches administratives et à certaines rééducations orthophoniques.

Nous pouvons donc considérer que la majorité des jeunes professionnels, malgré leurs appréhensions, semblent prêts à entrer dans la vie active.

Synthèse des Néo-Diplômés

Préparation face aux démarches administratives liées à l'installation

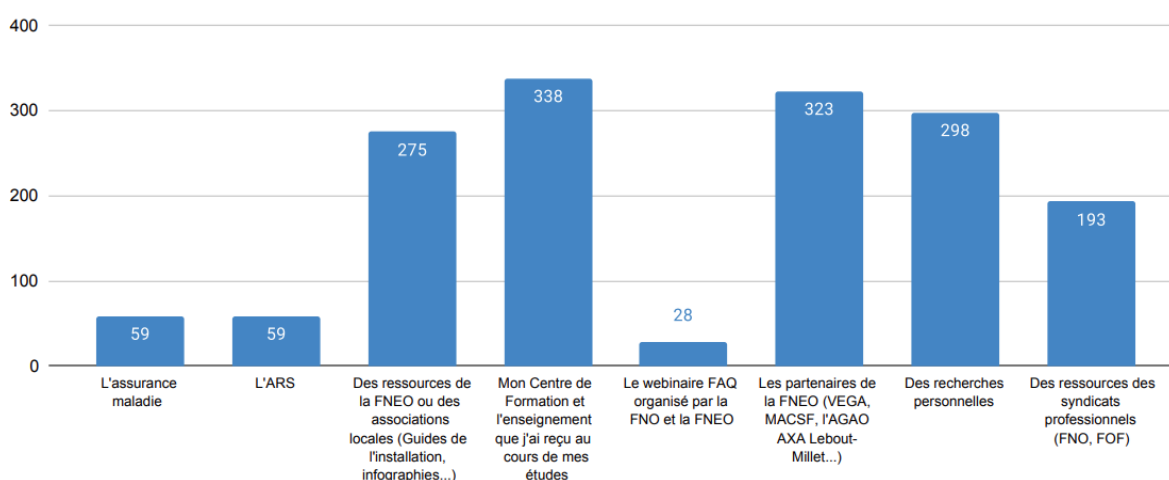
Préparation aux démarches liées à l'installation



Cette année, **39,2%** (contre 46,4% en 2023) des anciens étudiants interrogés estiment avoir été **bien informés et préparés aux différentes démarches administratives liées à l'installation** tandis que **55,1%** (47% en 2023) estiment n'avoir été que **partiellement informés et préparés** face à ces démarches. Notons que **5,8%** (6,6% en 2023) d'entre eux estiment **ne pas avoir été bien informés sur les démarches administratives liées à l'installation**.

Nous avons demandé aux néo-diplômés par quels moyens ils se sont préparés aux démarches administratives liées à l'installation. Plusieurs réponses pouvaient être cochées.

Support d'aide face aux démarches liées à la première installation



L'enseignement reçu au cours des études est un support d'aide face aux démarches liées à l'installation pour **69,7%** des répondants.

Synthèse des Néo-Diplômés

Nous constatons que la **FNEO** a un rôle non négligeable dans l'accompagnement vers le monde professionnel. **56,7%** des répondants ont utilisé des ressources de la **FNEO** ou des associations locales pour se préparer aux démarches administratives. **66,6%** ont également affirmé avoir utilisé des **formations des partenaires** de la **FNEO** pour préparer leur installation.

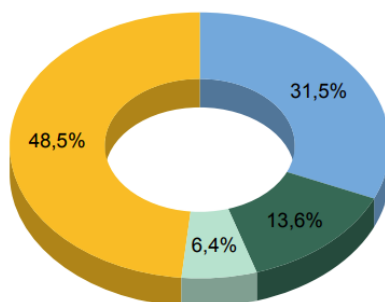
La **FNEO** propose aux étudiants en orthophonie un **accompagnement vers la vie professionnelle** tout au long de leur parcours universitaire. Des supports d'information sont élaborés avec nos partenaires, experts dans leur domaine, et mis à jour tels que le **Guide de l'installation en libéral** et le **Guide de l'exercice en salariat**, afin de rassembler les étapes indispensables à l'entrée dans la vie active. Par ailleurs, la **FNEO** propose des formations lors de Week-End de Formation de la **FNEO** (WEFF) ou lors du Congrès National, qui abordent des thèmes adaptés à toutes les promotions et notamment aux futurs diplômés (utilisation de plateformes de télétransmission, démarches liées à l'installation, comptabilité, fiscalité, gestion de liste d'attente, s'assurer en tant que professionnel de santé...). 81,8% des répondants ont déjà assisté à nos événements. Cela montre l'importance des formations que nous pouvons proposer lors de ces événements afin de compléter les informations dispensées par les universités dans certains domaines. Les solutions dispensées par notre structure et nos partenaires répondent à un besoin évident mais ne constituent pas une solution pérenne ni égalitaire. En effet, tous les étudiants ne peuvent pas assister aux événements de la **FNEO** ou aux formations des associations locales qui ne sont pas toujours intégrés au moment opportun dans leur formation ou encadrés par leur CFUO.

Préparation face aux démarches quotidiennes liées à l'exercice de l'orthophonie

L'un des aspects de la profession accentué par l'exercice libéral est la **lourdeur administrative**. La télétransmission, la comptabilité, les relations avec l'URSSAF ou la Carpimko peuvent amplifier le fait de se sentir démuné. Nous avons donc demandé quel était le ressenti des néo-diplômés face aux démarches administratives qui les attendent.

Synthèse des Néo-Diplômés

Préparation aux démarches administratives quotidiennes



- J'ai été bien préparé à ces démarches, mais principalement via ma formation clinique
- J'ai été bien préparé à ces démarches par ma formation clinique (stages) et théorique
- J'ai été bien préparé à ces démarches, mais principalement via ma formation théorique
- J'ai été insuffisamment préparé à ces démarches

On constate que **13,6%** (contre 28,5% en 2023) des jeunes orthophonistes se disent bien préparés grâce à l'association de la formation clinique et théorique. Une minorité (**6,4%**) estime que la formation théorique a été la seule source de préparation à ces démarches tandis que **31,5%** des anciens étudiants affirment que ce sont **les stages** qui les ont préparés à ces démarches. On retrouve donc l'importance de ceux-ci sur l'installation du néo-diplômé.

Cependant, la majorité des néo-diplômés (48,5%) se sentent insuffisamment préparés à ces démarches. Dans les commentaires que nous avons pu recevoir, les étudiants regrettent que des cours ne soient pas mis en place de manière plus conséquente par les CFUO, ou que ceux-ci soient donnés trop tard dans l'année, à un moment durant lequel ils sont concentrés sur leur mémoire et leur soutenance. De plus, il apparaît que la plupart des temps de formation proviennent de séminaires, des partenaires de la **FNEO** et des associations locales. Il semblerait nécessaire **de renforcer la formation théorique** à ce sujet afin de permettre aux néo-diplômés de commencer leur activité dans de meilleures conditions.

Les anciens étudiants pouvaient donner leur avis concernant les initiatives proposées au cours de leur dernière année, via diverses sources, qui leur ont semblé pertinentes : les conférences et interventions des professionnels ont été les initiatives les plus intéressantes selon 215 néo-diplômés, viennent ensuite les interventions des partenaires de la **FNEO** puis les initiatives locales et enfin les FAQ avec des professionnels.

Afin de mieux préparer les étudiants à leur insertion professionnelle, la **FNEO** a eu la chance de contribuer au cours de cette année à la réforme de la maquette de notre formation. Les étudiants ont pu collaborer avec le Bureau National de la **FNEO** dans des groupes de travail internes à la **FNEO** et sont

Synthèse des Néo-Diplômés

parvenus notamment à proposer une UE au S10 « Exercice professionnel ». Cette proposition a ensuite été remontée aux différentes instances présentes aux Groupes de Travail du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Préparation à la prise en charge des grands domaines de pathologies

Cette partie vise à exposer les domaines du vaste champ de compétences de l'orthophonie pour lesquels les étudiants se sentent le plus ou le moins préparés. Pour chacun des domaines, l'ancien étudiant devait mettre une note de 1 à 10, 1 étant "je ne me sens pas prêt" et 10 étant "je suis totalement prêt" concernant la prise en soins des patients. Dans le référentiel d'activités des orthophonistes, certains de ces domaines sont regroupés, mais nous avons choisi de les séparer afin d'observer plus précisément les domaines appréhendés. Nous avons fait le choix de comparer par rapport aux médianes, c'est-à-dire que la moitié des anciens étudiants a mis une note inférieure à la médiane trouvée et l'autre moitié a mis une note supérieure.



Synthèse des Néo-Diplômés

Valeur médiane des réponses des néo-diplômés sur le sentiment d'être prêt à prendre en charge les différents domaines en orthophonie

Pathologies	Valeur médiane des réponses des néo-diplômés sur le sentiment d'être prêt à prendre en charge ce domaine, 2024	2023
Communication et langage oral	8	8
Langage écrit, graphisme et écriture	8	8
Cognition mathématique	5	5
Troubles de l'oralité	5	5
Troubles des fonctions oro-myo-faciales	6	5
Phonation	5	5
Déglutition	6	6
Troubles de la fluence	5	5
Aphasiologie	7	7
Pathologies neuro-dégénératives	8	8
Audition	6	5
Handicap	6	6

Les domaines dans lesquels les néo-diplômés 2024 se sentent particulièrement bien préparés sont : **la communication et le langage oral, le langage écrit, graphisme et écriture, l'aphasiologie et les pathologies neuro-dégénératives**, avec des médianes de 8 et de 7. Viennent ensuite les **troubles des fonctions oro-myo-faciales, de la déglutition, de l'audition et le handicap** avec une médiane de 6.

Avec des médianes de 5 dans ces domaines, les néo-diplômés avouent se sentir moins prêts à rééduquer **la cognition mathématique, les troubles de l'oralité, les troubles de la fluence et la phonation**. Dans la partie "réponse libre", les anciens étudiants insistent sur le fait que même si la formation théorique leur paraît plus ou moins suffisante, **c'est surtout l'observation des différents domaines en stage qui fait la différence**, ainsi que leur **appétence personnelle** qui les oriente vers certains domaines en particulier. Par conséquent, **les domaines pour lesquels ils se sentent le plus prêts correspondent à ceux qui sont le plus souvent observés en stage** (langage oral, langage écrit, aphasiologie, etc.).

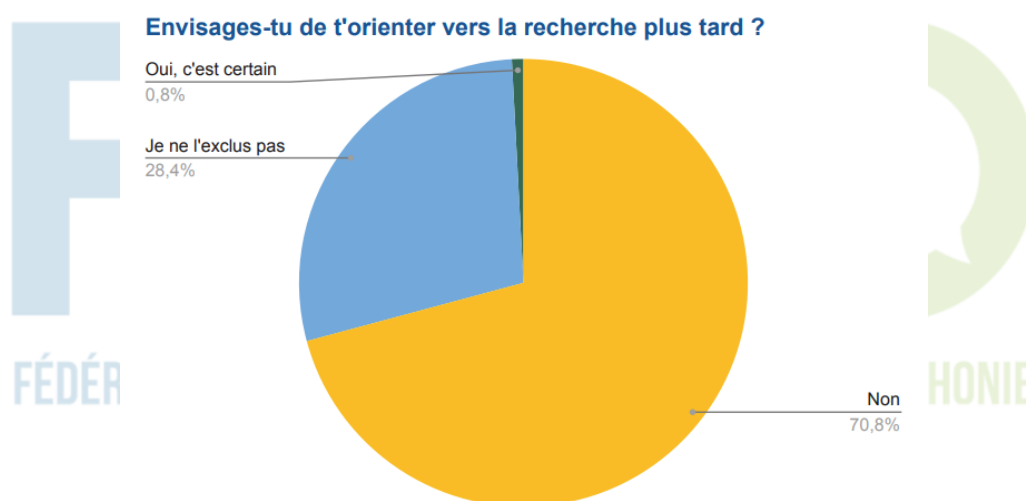
Synthèse des Néo-Diplômés

8) Poursuite d'études et orientation vers la recherche

Par la suite, nous avons interrogé les néo-diplômés sur leur intention de poursuite d'études, voire de recherche.

La majorité des néo-diplômés ne poursuivent pas leurs études (83,3%). On constate que c'est une possibilité pour 17,3% qui envisagent de poursuivre leurs études à l'avenir. **3 étudiants poursuivent directement vers un master** (Neurosciences, Linguistique et Cognition, Acquisition (A)typique et Linguistique Formelle). Certains de ces étudiants réfléchissent à un Diplôme Universitaire (DU) dans le futur.

Nous nous sommes interrogés sur l'intention d'orientation vers la recherche chez les néo-diplômés.



70,8% excluent, au moment où ils répondent au questionnaire, de poursuivre vers la recherche à l'avenir. Par ailleurs, **la recherche est envisagée par 28,4%,** c'est-à-dire 137 répondants. Enfin, 4 personnes ont affirmé vouloir poursuivre à l'avenir vers la recherche.

S'il existait un doctorat en orthophonie, 21,6% des répondants qui excluent de poursuivre vers la recherche au moment de l'enquête **envisageraient peut-être de le faire.** Parmi les autres (ceux qui ne l'excluent pas et ceux qui l'envisagent), **17% envisageraient certainement de le faire et 66% peut-être.** Les autres resteraient intéressés par d'autres domaines de recherche.

Cette nouvelle question posée aux néo-diplômés affirment la nécessité de la création d'un doctorat en orthophonie.

Synthèse des Néo-Diplômés

Cette année, **seuls 2 néo-diplômés s'orientent vers un doctorat**, ce qui ne représente que 0,41% parmi l'ensemble des répondants à notre enquête. Les domaines de recherche choisis par les étudiants sont les Neurosciences et la Psychologie. 3 néo-diplômés sont en train de mûrir activement leur projet de recherche.

La **FNEO** met en avant le fait qu'il n'existe toujours pas de Conseil National des Universités (CNU) en orthophonie. La création de ce dernier permettrait sans doute de faciliter l'accès à la recherche en orthophonie et d'augmenter le nombre d'étudiants qui se tourneraient vers ce parcours. **Le développement de la recherche en orthophonie est bénéfique tant à la formation qu'à la profession.** En ce sens, au cours du mandat 2021-2022, la **FNEO** a affirmé son positionnement quant à ce sujet et a soumis au vote de ses administrateurs une motion.

9) Bien-être des étudiants

Il nous paraissait important d'avoir le ressenti des étudiants sur leur parcours d'études en orthophonie en général et sur leur état de bien-être à l'approche de leur début professionnel.

Nous avons demandé aux néo-diplômés de manière générale, comment ils se sentaient après ces 5 années de formation, nous obtenons une médiane de **6/10**.

La majorité des néo-diplômés interrogés affirment garder **un bon souvenir** de leur 5 années de formation (**46,6%**) tandis qu'une grande partie semble avoir un avis partagé (47,2%). Cependant, **6,2%** des diplômés 2024 garderont un **mauvais souvenir de leurs études**. A l'issue de ce questionnaire, plusieurs étudiants stipulent ne plus se reconnaître dans cette profession au bout de cinq années d'études notamment dû aux séquelles psychologiques et à l'épuisement professionnel que les études ont engendré.

Ces données non négligeables nous mettent en garde et seront à surveiller les années suivantes. Nous rappelons la nécessité d'une formation de qualité pour les étudiants d'aujourd'hui. Cela passe notamment par de meilleurs moyens humains et financiers à accorder aux Centres de Formation Universitaire en Orthophonie. Il est **essentiel de préserver tout au long de notre formation une santé physique et mentale décente**.

Synthèse des Néo-Diplômés

10) Retour sur le vécu d'une expérience associative durant la formation et la volonté de s'engager par la suite

Depuis l'année dernière, une rubrique a été ajoutée à cette synthèse afin d'interroger les néo-diplômés sur les **expériences associatives vécues durant leurs études**.

58,6% se sont engagés durant leur formation. Cela montre que l'engagement a une place importante au cours de nos années de formation. Le taux d'engagement reste à peu près stable car 62% des néo-diplômés de l'année dernière s'étaient engagés. Ces données pourront être croisées avec celles des années suivantes afin d'analyser le taux d'engagement au fil des années.

La majorité s'engage dans l'**association locale d'orthophonie** ou de **solidarité** (189 et 67).

Beaucoup se sont également engagés au sein d'association qui n'ont pas de lien avec l'orthophonie. On retrouve : des associations liées à l'environnement, le scoutisme, des chorales, du théâtre, des associations sportives, des associations ou engagements humanitaires, solidaires, féministes, LGBTQIAP+...

68,3% pensent que cette expérience associative leur a permis d'acquérir des **compétences et connaissances utiles pour leur futur métier**.

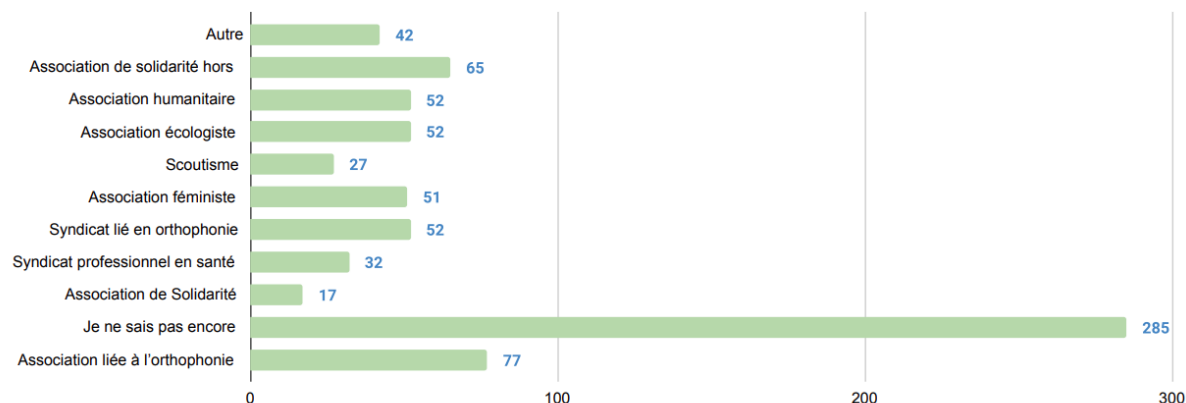
La **FNEO** soutient et encourage les étudiants en orthophonie à s'engager. L'engagement est un levier d'émancipation et permet de développer de nombreuses compétences et connaissances.

À l'avenir, **20,8% envisagent de s'engager en parallèle de leur vie active**, 18,6% sûrement, 37,7% ne savent pas encore et 22,9% ne songent pas à s'engager.

Tandis que beaucoup ne savent pas encore dans quel domaine ils s'engageront, nous retrouvons divers domaines dans lesquels les néo-diplômés souhaitent donner de leur temps : la **solidarité hors orthophonie, l'orthophonie, l'environnement, le féminisme, l'humanitaire** et le **syndicalisme**.

Synthèse des Néo-Diplômés

Potentiel domaine de futur engagement



Zoom sur l'information concernant la profession

Cette année, nous nous sommes renseignés sur la **connaissance des actualités de la profession par les néo-diplômés**. En effet, ces deux dernières années, l'orthophonie a connu deux nouveaux avenants et l'accès direct en exercice coordonné. Concernant l'Avenant 20, 78 néo-diplômés n'en ont jamais entendu parler, et 30 n'ont pas entendu parler de la proposition de loi concernant l'Accès Direct. Par rapport à l'année dernière, **on observe une augmentation du nombre de néo-diplômés connaissant le contenu de ces textes**.

Les jeunes professionnels sont sensibilisés aux actualités de la profession puisque la majorité est informée et a pu prendre connaissance de ces informations (notamment grâce aux réseaux sociaux, à la **FNEO** et aux syndicats professionnels). Cependant, ces actualités ne sont pas connues de tous. La **FNEO** réaffirme que la sensibilisation à l'actualité de la profession en orthophonie est nécessaire auprès des professionnels de demain.

Synthèse des Néo-Diplômés

Conclusion

Les résultats de cette enquête nationale montrent l'**importance** et la **légitimité** des revendications portées par les étudiants en orthophonie.

Cette année encore, la Synthèse des Néo-Diplômés témoigne de l'**efficace insertion professionnelle** des orthophonistes. En effet, l'orthophonie est une profession sous tension pour laquelle l'offre d'emploi et la demande de soins sont importantes et supérieures à la quantité de professionnels déployés.

La FNEO demande l'augmentation des quotas d'étudiants admis en formation d'orthophonie pour permettre de former davantage de professionnels et ainsi répondre à la forte demande de soins.

L'**exercice libéral** s'impose à nouveau comme le mode d'exercice majoritaire chez les jeunes orthophonistes, notamment pour des raisons économiques. L'**exercice salarié**, du fait d'une rémunération peu attractive, est délaissé et n'est pas envisagé sur du long terme par les néo-diplômés. Cela impacte tout d'abord les patients, **privés d'orthophonistes dans les structures**, mais également les cabinets libéraux, qui voient leur nombre de patients augmenter et leur liste d'attente se rallonger. Cette désertification des établissements de santé a un **effet délétère sur la formation**. Les lieux de stage se raréfient à l'instar des intervenants travaillant en structure ce qui engendre une sous-représentation du salariat au cours de la formation et donc une attractivité encore amoindrie.

La FNEO revendique l'obtention par les orthophonistes salariés d'une rémunération à la hauteur de leur niveau d'études et de compétences. Une revalorisation salariale est la seule mesure permettant de résoudre cette situation.

Nous constatons que la **répartition des néo-diplômés sur le territoire** est influencée par différents facteurs tels que le département d'origine, le lieu de formation, et les stages qui ont un impact important, encore une fois démontré. Ainsi, **chaque étudiant doit pouvoir aller en stage où il le souhaite sans être freiné par des frais de déplacement onéreux**. De plus, permettre aux étudiants d'être mobiles sans qu'ils aient à se soucier de leurs frais de transport, c'est ouvrir l'accès aux lieux de stages isolés et ainsi les encourager à s'installer sur des territoires déficitaires en orthophonistes.

La FNEO maintient donc sa position en faveur d'une indemnisation nationale des frais kilométriques liés aux stages.⁴

⁴ Voir Synthèse de l'impact des stages sur les étudiants en orthophonie de la FNEO sortie en 2024

Synthèse des Néo-Diplômés

La **FNEO** s'engage pour la démographie de notre profession et a notamment participé aux **négociations conventionnelles aboutissant à l'Avenant 19 à la Convention Nationale des Orthophonistes à ce sujet**. L'offre de soins en orthophonie est inégalement répartie. Nous avons à cœur de communiquer et faire découvrir les zonages en orthophonie et les dispositifs d'aides forfaitaires à l'installation mis en place par l'Assurance Maladie afin d'allier, d'une part, notre mission d'aide pour l'installation des néo-diplômés avec, d'autre part, notre volonté de voir les disparités démographiques s'amenuiser, et s'approcher d'un accès aux soins le plus égalitaire possible pour les usagers du système de santé.

La FNEO, opposée aux mesures coercitives, réaffirme que la sensibilisation à la démographie en orthophonie est une nécessité.

La FNEO soutient le dispositif de Contrat d'Allocation d'Études (CAE), ainsi que le Contrat d'Aide à la Première Installation en Orthophonie (CAPIO), leviers pour la lutte contre la précarité et pour un meilleur accès au soin.

De plus, notre enquête reflète un **déficit de poursuite d'études en orthophonie et d'orientation vers la recherche**. Rappelons qu'à ce jour, il n'existe pas de filière doctorale en orthophonie. Ainsi, les orthophonistes désirant s'inscrire en doctorat doivent nécessairement s'orienter vers des disciplines connexes comme la psychologie ou encore les neurosciences, pour lesquelles il existe une école doctorale. De plus, la recherche et la clinique étant deux domaines s'auto-alimentant, un doctorat en orthophonie serait **bénéfique à la qualité des prises en soins**, au développement de la recherche en orthophonie et à la prévention.

La FNEO affirme que la mise en place d'un Conseil National des Universités (CNU) orthophonie, cadre réglementaire et institutionnel spécifique, permettrait de faciliter la poursuite d'études et l'accès à la recherche en orthophonie.

Les néo-diplômés sont relativement prêts à entrer dans la vie active malgré une appréhension manifeste. La prise en charge des grands domaines de pathologies ne fait pas l'unanimité chez les néo-diplômés pour qui la **formation théorique apparaît comme plus ou moins efficace** et qui confirment **l'importance de la formation clinique**. De plus, encore trop d'étudiants ne se sentent pas assez prêts face aux diverses démarches administratives de l'exercice professionnel. Néanmoins, un immense travail autour de la réforme de la maquette, en collaboration avec différentes instances, a eu lieu cette année. Cette nouvelle maquette devrait être mise en place à la rentrée de l'année universitaire 2025.

Synthèse des Néo-Diplômés

Enfin, cette synthèse met en évidence une **grande fatigue** chez les néo-diplômés à l'issue de leurs cinq années d'études. Cette fatigue se caractérise par une augmentation des néo-diplômés ressentant le besoin de prendre une pause entre la fin de leurs études et le début de leur vie active. Plus de la moitié des néo-diplômés ne gardera pas un bon souvenir de leurs études. **Les étudiants d'aujourd'hui sont les soignants de demain : il est essentiel de préserver tout au long de leur formation leur santé physique et mentale.**

La **FNEO** réaffirme la nécessité de garantir aux étudiants en orthophonie des conditions d'études en accord avec une qualité de vie adéquate et un état de santé digne, comme déjà souligné dans son dossier de presse "Santé mentale des étudiants en orthophonie" (2022) et sa Synthèse Générale de la Qualité de vie des Etudiants en Orthophonie (2021).



Synthèse des Néo-Diplômés

Annexes

Intention de lieu d'exercice des Néo-Diplômés 2024

Intention d'installation des néo-diplômés 2024 par département et région comparativement à l'année 2023

Région	Département	Intention d'installation par département	Intention d'installation par région en 2024	Intention d'installation par région en 2023
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain (01)	2	59	60
	Allier (03)	2		
	Aisne (02)	2		
	Ardèche (07)	4		
	Cantal (15)	0		
	Isère (38)	10		
	Loire (42)	3		
	Haute Loire (43)	0		
	Puy-de-Dôme (63)	9		
	Rhône (69)	18		
	Savoie (73)	6		
	Haute-Savoie (74)	3		
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21)	0	8	16
	Doubs (25)	5		
	Jura (39)	0		
	Nièvre (58)	1		
	Haute-Saône (70)	1		
	Saône-et-Loire (71)	0		
	Territoire de Belfort (90)	1		
	Yonne (89)	0		
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)	4	37	30
	Finistère (29)	7		
	Ille-et-Vilaine (35)	20		
	Morbihan (56)	6		

Synthèse des Néo-Diplômés

Centre-Val de Loire	Cher (18)	2	25	22
	Eure-et-Loir (28)	1		
	Indre (36)	11		
	Indre-et-Loire (37)	9		
	Loiret (45)	2		
	Loir-et-Cher (41)	0		
Corse	2A Corse-du-Sud	0	0	5
	2B Haute-Corse	0		
Grand-Est	Ardennes (08)	0	24	26
	Aube (10)	1		
	Marne (51)	2		
	Haute-Marne (52)	0		
	Meurthe-et-Moselle (54)	3		
	Moselle (57)	2		
	Meuse (55)	1		
	Bas-Rhin (67)	12		
	Haut-Rhin (68)	2		
	Vosges (88)	1		
Hauts-de-France	Aisne (02)	2	26	32
	Nord (59)	12		
	Oise (60)	1		
	Pas-de-Calais (62)	6		
	Somme (80)	5		
Ile-de-France	Paris (75)	28	69	61
	Seine-et-Marne (77)	3		
	Yvelines (78)	6		
	Essone (91)	0		
	Hauts-de-Seine (92)	13		
	Seine-Saint-Denis (93)	5		
	Val-de-Marne (94)	10		
	Val-d'Oise (95)	4		
Normandie	Calvados (14)	9	16	29
	Eure (27)	0		
	Manche (50)	3		
	Orne (61)	0		
	Seine-Maritime (76)	4		

Synthèse des Néo-Diplômés

Nouvelle-Aquitaine	Charente (16)	3	42	50
	Charente-Maritime (17)	1		
	Corrèze (19)	2		
	Creuse (23)	1		
	Dordogne (24)	0		
	Gironde (33)	13		
	Landes (40)	2		
	Lot-et-Garonne (47)	1		
	Pyrénées-Atlantiques (64)	4		
	Deux-Sèvres (79)	1		
	Vienne (86)	11		
	Haute-Vienne (87)	3		
Occitanie	Ariège (09)	0	46	36
	Aude (11)	1		
	Aveyron (12)	0		
	Gard (30)	3		
	Haute-Garonne (31)	19		
	Gers (32)	1		
	Hérault (34)	10		
	Lot (46)	3		
	Lozère (48)	0		
	Hautes-Pyrénées (65)	2		
	Pyrénées-Orientales (66)	1		
	Tarn (81)	4		
	Tarn-et-Garonne (82)	2		
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)	19	38	33
	Maine-et-Loire (49)	6		
	Mayenne (53)	4		
	Maine-et-Loire (49)	5		
	Sarthe (72)	1		
	Vendée (85)	3		

Synthèse des Néo-Diplômés

Provence-Alpes- Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04)	1	31	41
	Alpes-Maritimes (06)	8		
	Bouches-du-Rhône (13)	16		
	Hautes-Alpes (05)	2		
	Var (83)	3		
	Vaucluse (84)	1		
Départements, régions, collectivités d'outre-mer cités par les néo-diplômés	La Réunion (974)	14	23	46
	Martinique (972)	6		
	Guadeloupe (971)	3		
Autre	Montréal	1	1	4

Ressources et liens vers les travaux de la FNEO

Synthèse générale de l'enquête sur la qualité de vie des étudiants en orthophonie de 2021

Dossier de presse, santé mentale des étudiants en orthophonie 2022

Contribution sur la réforme de la maquette de formation pour l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophonie 2022

Synthèse de l'impact des stages sur les étudiants en orthophonie de 2024